



Saint-Piat

Le Trait d'Union

Saint-Piat et ses hameaux

n° 91 - janvier 2022

Bulletin communal d'informations

retrouvez toutes les informations
sur le site internet de la mairie
<http://www.saint-piat.fr>

Agenda

Agenda de janvier à juin 2022 (dates données à titre indicatif et susceptibles de modifications ou d'annulation selon le contexte sanitaire du moment)

Janvier

16 janvier : Amis d'Illschwang – assemblée générale
23 janvier : Comité des Fêtes – après-midi jeux & galette des rois
29/30 janvier : Happy Culture Compagnie – pièce de théâtre (2 représentations samedi 20h30 et dimanche 16h).

Février

15 février : Club de la Vallée – repas d'hiver
26 ou 27 février : Association des Parents d'Elèves – loto

Mars

12/13 mars : Comité des Fêtes – exposition « Mon voisin est un artiste »
26 mars : Club de la Vallée – soirée dansante

Avril

2 avril : Association du Patrimoine – assemblée générale
9 avril : association SykADAP – conférence d'Arthur KELLER
19 avril : Club de la Vallée – repas de printemps
23/24 avril Comité des Fêtes – Les Florales
29 avril au 1er mai : Amicale des 4 Villages – représentations théâtrales

Mai

6/7 mai : CCLER de Maintenon – représentation théâtrale
14/15 mai : Club de la Vallée – tournoi de belote

Juin

18 juin : Amicale des 4 Villages – Gala
24 juin : Body & Mind 28 – Gala
25 juin : Twirl Dance – Gala
26 juin : Amis d'Illschwang – brocante

Numéros utiles

Service Eau- Assainissement 02 36 25 25 73

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Pour les urgences : 06 33 73 62 .43

Astreinte la nuit, week-end et jours fériés
Bureau d'Auneau – 2 allée de la Communauté
28700 Auneau-Bleury Saint Symphorien

Courriel :
eau.assainissement.secteur1@porteseureliennesidf.fr
ou
eau.assainissement.secteur2@porteseureliennesidf.fr

Directeur de la publication Michael Blanchet
Crédit photos : Michael Blanchet, associations
Rédaction les élus et Présidents des associations
N.B. les articles n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Renseignements pratiques

Mairie	Tél. 02 37 32 30 20 fax 02 37 32 49 44
Ouverture au public	
lundi au jeudi	9 h 00 à 17 h 00
samedi (assuré par les élus)	9 h 30 à 11 h 00
Permanence du Maire	
vendredi sur rendez-vous	9 h 30 à 12 h 00
Permanence urbanisme sur rendez-vous uniquement	
Permanence CCAS sur rendez-vous	17 h 00 à 18 h 30
C.C. des Portes Euréliennes	02 37 83 49 33
Service des eaux	02 37 32 38 88
Fontainier	06 71 36 96 53
Syndicat scolaire	02 37 32 48 61
Ecole	02 37 32 45 25
Bibliothèque	02 37 32 35 24
ouverture le lundi	de 17 h 00 à 19 h 00
et le mercredi	de 14 h 00 à 17 h 00
Pharmacie	02 37 32 36 17
Médecin	02 37 22 42 93
Cabinet infirmier	07 70 12 32 54

Sommaire

Edito	p.3
Etat civil	p. 4
Infos pratiques.....	p. 4
Culture	p. 8
Artisanat	p. 9
Equipe municipale	p. 10
Vie communale	p. 11
Vie scolaire.....	p. 16
Histoire	p. 18
Jumelage	p. 20
COVID.....	p. 21
Culture	p. 22
PLU.....	p. 24
Environnement	p. 25
Vie politique.....	p. 28

Réseaux sociaux



Mairie de Saint-Piat



Saint-Piat - 28130



@Mairiesaintpiat



mairie de Saint-Piat





Je veux exprimer en mon nom et au nom du Conseil municipal tous nos vœux de bonheur, de réussite et de bonne santé à vous-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers. L'époque des vœux est normalement une période qui nous permet de nous retrouver, de nous rencontrer, d'échanger sur les bons moments de l'année écoulée et sur les projets de l'année à venir.

Malheureusement, l'épidémie de Covid en a décidé autrement. Cette crise sanitaire nous a obligés à nous adapter, à nous réinventer et à utiliser de nouveaux supports de communication. Espérons que cette nouvelle année soit celle où nous retrouverons une vie de partage, de fraternité, sans contraintes et ni barrières sanitaires. Une année où nous verrons la fin du coronavirus.

Cette année sera pour la commune, une année riche (enfin je l'espère !...) en investissement de voirie. Elle devrait commencer par des travaux rue du Luxembourg (aménagement d'une voie piétonne, places de stationnement, jonction du chemin piéton avec MEVOISINS sans oublier la réfection complète de la voirie). Ensuite, nous déposerons en ce début d'année, le dossier pour la création d'une voie piétonne/cyclable de la rue au Chard jusqu'à CHANGÉ.

On ne s'arrêtera pas là !!

Pour avoir une vue, au plus juste, de ce qui est possible d'entreprendre, il sera relancé l'étude pour la réhabilitation et l'aménagement de la rue de la Jouvence ainsi que pour les hameaux de Grogneul et de Changé.

Le Conseil municipal œuvrera pour qu'un maximum de projets puisse se faire dans des délais raisonnables.

L'importance d'animations culturelles me tient particulièrement à cœur " *Vivre sans espoir, c'est cesser de vivre.* – Fiodor Dostoïevsk". Un programme des événements à venir sortira avant la fin du semestre.

Dans le courant de ce premier semestre, nous verrons deux élections. Les élections Présidentielles, le dimanche 10 avril 2022 et les élections Législatives, le dimanche 12 juin 2022. Je compte sur votre participation à ces deux rendez-vous. Voter est un droit et si j'ose le dire "un devoir" de citoyen. " *Tant de personnes se sont battues pour l'obtenir*".

Nous avons été informés du choix d'un membre de l'équipe municipale de créer un groupe d'opposition. De ce fait, une nouvelle rubrique voit le jour dans le *Trait d'Union*. Je vous laisse la découvrir.

Pour conclure, je vous présente à nouveau tous mes vœux et j'espère que nous pourrons nous réunir le plus tôt possible pour des échanges directs mais toujours amicaux pour faire progresser ensemble notre village.

E
p
i
t
O
r
i
a
I

Etat-civil

NAISSANCES

ALENTE Lisa, Murielle, Nathalie		26 mai 2021	Rambouillet (Yvelines)
MALLET Maxence, Maël		27 juin 2021	Le Coudray (Eure-et-Loir)
JOUBERT GOUESSE Alyah, Marley, Kiara		06 août 2021	Rambouillet (Yvelines)
CHAREAU Romane, Suzanne		17 août 2021	Le Coudray (Eure-et-Loir)

MARIAGES

CÉRAK Dimitri & GANDON Amandine, Cindy		10 juillet 2021
LENOBLE Guillaume Fabien Gilbert Marcel & ODÉON Sophie Mélanie Camille		25 septembre 2021

DÉCÈS

ECHÉGUT Jean		19 janvier 2021	Saint-Piat (Eure-et-Loir)
ROHO René, François		30 mars 2021	Le Coudray (Eure-et-Loir)
MATEU Rose, veuve FRANCK		05 août 2021	Béziers (Hérault)
BARDET Louis Jean Michel		28 octobre 2021	Saint-Piat (Eure-et-Loir)
DESHAYES Marie-Thérèse, Georgette, veuve FOURRÉ		31 décembre 2021	Dreux (Eure-et-Loir)

Infos pratiques

Violence à l'égard des femmes

Rappel des contacts utiles :

Les violences à l'égard des femmes prennent différentes formes : violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques, harcèlements, mutilations sexuelles, mariages forcés, outrages, humiliations, meurtres...

Pour les urgences (danger immédiat) :

- Le 17 (France) ou le 112 (valable dans toute l'union européenne)
- Le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes victimes ou témoins d'une situation d'urgence souhaitant solliciter l'intervention des services de secours.

A savoir :

Située en Eure-et-Loir, à Chartres, la résidence sociale mère-enfants Le Bercaill propose un accueil et un hébergement d'urgence à des femmes en difficulté, enceintes ou accompagnées de jeunes enfants.

(06 30 82 90 16 / 06.10.27.34.33) - Possibilité de se rapprocher du CCAS (02.37.32.30.20) pour faire un signalement.

Civisme

Sur la voirie elle n'est pas vraiment chez elle effectivement !

Votre poubelle n'est pas vraiment chez elle non plus, si elle n'est pas disposée proche de votre portail et non proche de celui de votre voisin(e). **Respectons-nous les uns, les autres !**



Surveillez vos branches

Le point sur les règles incombant aux particuliers concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies, en bordure de propriété et de route.

Vos plantations empiètent sur le domaine public

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux.

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Telecom et l'éclairage public.

• Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de 2 mètres du domaine public (article R116-2-5 du Code de la voirie routière)

• Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux.

• La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

Boîte à idées

Une idée ? Une suggestion ? Un souhait de publication sur le site internet ? Une action à mettre en place sur la commune ? Le conseil municipal vous donne la parole et sera à l'écoute de chacun(e) d'entre vous pour



chaque suggestion. La règle étant de rester bienveillant et courtois. Pour cela, une adresse mail a été créée onvousecoute.stpiat@gmail.com et une boîte aux lettres dédiée sera prochainement installée près de la Mairie.

Les colis gourmands de fin d'année

Le contexte sanitaire n'ayant pas permis, cette année encore, de réaliser le repas de nos aînés, le CCAS a opté pour la remise d'un colis gourmand. Pour toutes celles et ceux, âgés de 67 ans et plus, qui l'ont souhaité, un joli sac isotherme garni de douceurs festives (bloc de foie gras, truffes fantaisie, terrine...) leur a été offert.



« Bonjour Monsieur, Mes parents viennent de recevoir le colis de la municipalité et ils m'ont prié de vous remercier pour la qualité de ce geste, ce que je fais bien volontiers. Je m'associe à eux pour vous souhaiter ainsi qu'à vos collègues et à vos proches de bonnes fêtes de fin d'année. Bien à vous. »

« Bonjour M. le Maire, Je tiens à vous remercier beaucoup pour les deux colis livrés par une personne très aimable. Je n'ai pas attendu ce Noël pour les ouvrir. Deux beaux petits sacs enveloppant tous vos produits et en plus ce petit calendrier très bien avec tous les détails concernant la Mairie. Je vais vous remettre dans votre boîte à lettres les 2 feuilles remplies du CCAS. Mon mari se joint donc à moi pour toutes vos

gentilles intentions. Nous étions déjà très heureux pour les vaccins car nous étions véhiculés par vos services. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année à tous et encore merci ».

« Bonjour, mesdames et messieurs, les membres du Conseil Municipal, Nous souhaitons vous témoigner que nous apprécions votre choix d'avoir emballé et rempli ce panier pour nous encourager à l'approcher, en percevant que ceci ne fait pas « tic-tac », par exemple, à l'ouvrir pour observer ce que ce panier contient... Par la présente, nous vous adressons nos remerciements. Pussions-nous, ensemble, concourir à œuvrer pour le bien-être des Êtres Vivants afin de prolonger notre existence au sein de cet Univers, précieux et vital ».

Quelques témoignages

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

Qui doit se faire recenser ?

- Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans. Pourquoi ?
- Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la JDC (Journée Défense et Citoyenneté).
- Le recensement vous permet également d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune sans avoir à faire de démarche.

Comment se faire recenser ?

- Se présenter à la mairie dans les trois mois qui suivent les 16 ans avec les pièces justificatives suivantes :
- livret de famille des parents
 - carte d'identité du mineur (en cours de validité).



Panneau pocket

Soyez Alertés prévenus informés – « Ma commune dans la poche »

Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre commune, s'est équipée de l'application PanneauPocket.

Les évènements locaux, l'actualité et les alertes de la commune sont toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Simple et gratuit

Mais comment ça marche ?

- 1 Sur votre Smartphone ou tablette Android : Allez dans vos applications et cliquez sur l'icône PLAY STORE



- 2 Dans la zone « rechercher », tapez le nom PANNEAU POCKET.



- 3 Le logo de Panneau Pocket apparaît.

- 4 Cliquez sur le logo. →

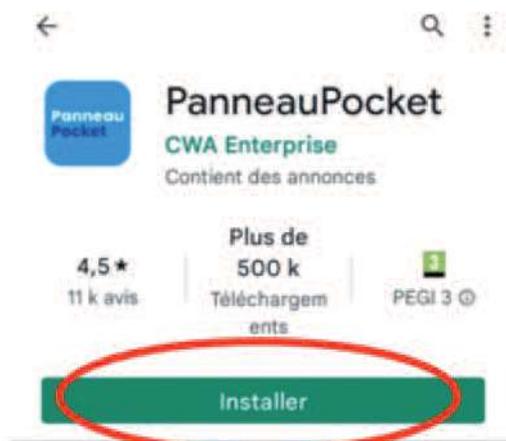


OFFERT PAR VOTRE MAIRIE

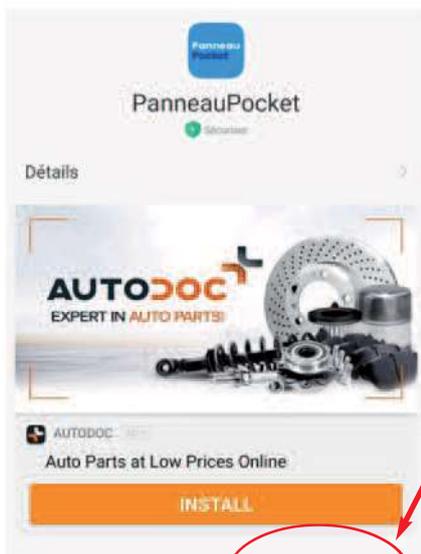


PanneauPocket,
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

- 5 Cliquez sur INSTALLER.



Infos pratiques



Après quelques secondes, l'application PANNEAU POCKET sera installée sur votre téléphone ou tablette.

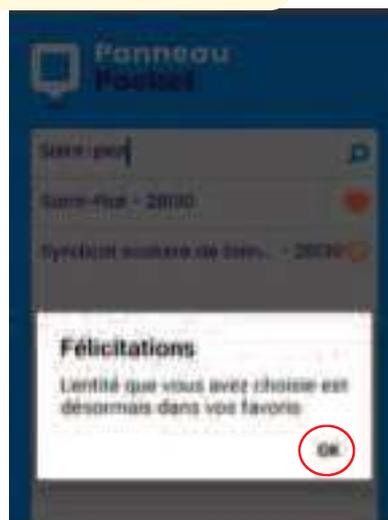
6 Cliquez sur OUVRIR

7 Une fois l'application ouverte, dans la zone de recherche, tapez le nom SAINT-PIAT. Mettez bien un tiret entre Saint et Piat pour pouvoir trouver le nom du village.

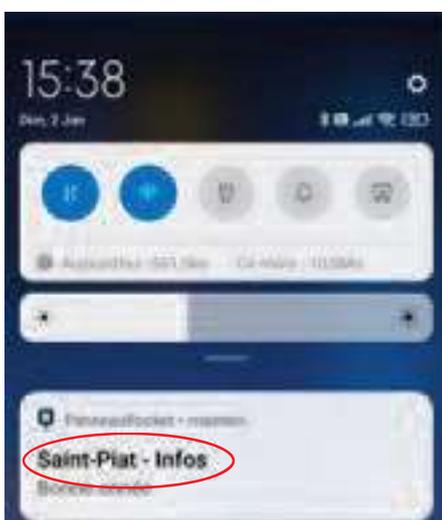
OUVRIR



8 Pour ajouter SAINT-PIAT en favori, cliquez sur le cœur. Un message apparaît, cliquez sur OK.



9 Dès lors, lorsqu'une information sera transmise par Panneau Pocket, vous recevrez une notification tout comme quand vous recevez un sms.



10 Cliquer alors sur la notification et vous tomberez sur le message envoyé par la municipalité!

Avec Panneau Pocket, c'est tout simple et vous restez informés de ce qui se passe dans votre village ©



Le Festival de théâtre de ST PIAT SUR SCENE

Article de Laurence et Denis pour Saint-Piat sur Scène

Leur seule motivation en dehors du plaisir à travailler le texte et la mise en scène ensemble est bien là, dans ces moments magiques et précieux de complicité avec les spectateurs.

Et les troupes sélectionnées ont beaucoup apprécié l'accueil chaleureux qui leur a été fait par le public de Saint Piat sur Scène.

Pari gagné donc puisque le discours était unanime tant côté salle que côté scène : ils reviendront !

Il faut dire que le programme était riche et diversifié : comédies de boulevard, satiriques, dramatiques, policières, maritimes même avec la troupe des lycéens du CCLER et de l'AEDAH ! Et enfin des farces classiques de Tchekhov. Il y en avait pour tous les goûts.

Une petite nouveauté cette année avec la formule "soirée resto-théâtre" puisque nous travaillons désormais avec des restaurateurs locaux qui se sont engagés à accueillir les spectateurs du festival de sorte à ce qu'ils puissent être servis en priorité afin d'être à la salle au lever du rideau.

Des liens étaient proposés directement sur le site www.st-piat-sur-scene.fr/2021

Un festival à déguster au figuré comme au sens premier avec également la pâtisserie "le Saint Piat sur Scène" proposé par la Maison Chardon. Actualisée pour cette nouvelle édition.

Une autre nouveauté : la découpe du rebord de scène qui entravait la visibilité du sol au détriment de certaines mises en scène.

Nous remercions tout particulièrement Christophe Lardeau pour son acte héroïque de découpe au matin de l'ouverture du festival.

Nous remercions également Sophie Grandjean qui nous a fait l'honneur en sa qualité de première Adjointe, d'assister à la soirée d'ouverture et a chaleureusement soutenu le festival pendant toute sa durée.

Un seul événement à déplorer sur cette édition : l'annulation de la très prometteuse représentation de La Nonna par les Baladins de Marly en raison d'un cas Covid parmi les comédiens.

Pour revivre les meilleurs moments de cette



palpitante aventure humaine et être informé de l'actualité des troupes en présence, nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook Saint-Piat-sur-Scène.

Notre petit festival grandit au fil des ans, en notoriété comme en qualité, c'est du moins ce qui ressort des témoignages des spectateurs fidèles.

«Notre village de ST PIAT a la chance de pouvoir accueillir cet évènement culturel qui nous propose des festivités de qualité sur toute une semaine. Il est important pour les organisateurs, pour les troupes et pour la dynamique de notre commune de participer à cette semaine pour ne pas perdre définitivement cet évènement. Chacun est libre de choisir la pièce de théâtre à laquelle il souhaite assister. L'entrée est gratuite avec une formule au chapeau. Alors, nous comptons sur votre présence pour la prochaine édition de St Piat sur scène.»

Sophie Grandjean

Ronsard Noël Vincent CERAMISTE ET TECHNICIEN D'ART

vinartceram@gmail.com
https://www.instagram.com/ronsard_vincent/
<https://www.facebook.com/vinartceram>

Ma pratique artistique se situe, depuis plus de 35 ans, dans le prolongement de mon activité professionnelle en tant que technicien d'art Céramiste, à la Manufacture Nationale de Sèvres (Cité de la Céramique de Sèvres).

Une part importante de mon travail dans l'atelier de Garnissage découpage, m'amène à façonner, rajouter des garnitures aux modèles spécifiques de

la Manufacture (photo 1). Également à ajouter la porcelaine crue (photo 2) à la façon d'une dentelle. Un travail méticuleux qui demande une compétence particulière. En parallèle, j'ai développé un travail personnel à partir de mon expérience et savoir-faire (tournage, modelage, pastillage, émaillage, peinture sur porcelaine...), à réaliser des objets d'arts avec une touche de pastillage florale et également à la conception des bijoux pendentif en porcelaine.



Photo 1 : Collage et retouche d'anse sur une tasse crue de Sèvres



Photo 2 : Ajourage d'un service réticulé (Sèvres)

Ma passion céramique en dehors du cadre professionnel



Zoom sur l'Equipe Municipale

2 nouveaux élus ont rejoint l'équipe municipale. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Laurent DELESCLOSE

Laurent est père de 3 enfants et vit à Saint-Piat depuis maintenant 3 ans. Laurent est très investi dans l'association des parents d'élèves.

Sa principale motivation est l'amélioration du bien-être des enfants, commerçants et habitants de Saint-Piat. Ingénieur de formation il mettra ses compétences à contribution pour mener à bien les projets pour le village.

Commission Communication et Réseaux Sociaux

Willy SOUPRAYEN

Originaire de l'île de la Réunion, je vis en métropole depuis plus de 31 ans, dont 6 ans et demi à Saint Piat. Je m'y sens bien et je souhaite aider ma commune du mieux que je pourrais.

Commission urbanisme et aménagement du territoire
Commission services techniques communaux, bâtiments communaux et patrimoniaux

Commission d'appel d'offres
Suppléant du Syndicat des Gymnases du Collège de Maintenon



L'association Le Comptoir Social

Depuis mars 2021, une nouveauté est arrivée à Saint-Piat : la possibilité de commander des paniers frais composés de produits locaux.

L'association propose de découvrir des produits issus des producteurs locaux des environs, complémentaires à ceux des commerces saint-piatais. L'objectif : mutualiser les commandes et ainsi réduire les déplacements que chacun aurait faits pour se rendre directement sur place.

Plusieurs producteurs locaux ont déjà accepté de se joindre à la démarche : la ferme de Chartainvilliers (fruits et légumes), la Brasserie Bacquet (bières), Saveurs Fromages à Gallardon (fromages divers), Garrapi Pralines au Bailleau (pralines caramélisées), les Joviettes à Jouy (pâtes) et le Jardin des Pousses à Jouy (biscuits, confitures). Merci à eux !

Pour commander, c'est simple ! Un formulaire est à remplir et permet de sélectionner et de régler directement les produits choisis. La récupération de son panier se fait ensuite sur un créneau horaire annoncé à l'avance. Elle se déroule pour l'instant chez un des habitants volontaires pour accueillir cette distribution de paniers (pas forcément

le même chaque mois !).

Car la démarche est avant tout participative : au-delà de vouloir diminuer les trajets en mutualisant les paniers, et de favoriser les producteurs locaux, l'objectif est aussi de pouvoir créer du lien entre les habitants, de mieux se connaître, et partager quelques moments conviviaux, dans une période où il est devenu plus difficile de se rencontrer... Aussi, l'association fonctionne avec l'appui de chacun(e) souhaitant donner un coup de main selon son temps et ses disponibilités : l'un peut récupérer les paniers chez tel producteur, l'autre peut stocker temporairement les produits, ou encore aider à la distribution le jour J... Merci à tous ceux ayant déjà participé !



Pour commander : contactez Claire & Guillaume du Comptoir social (lecomptoirsocial@outlook.fr) ou à

consulter directement la page Facebook.

Si vous souhaitez nous rejoindre dans l'aventure, nous donner un coup de main, ou encore si vous connaissez d'autres producteurs locaux qui seraient partant pour l'aventure, n'hésitez pas !

Journée du 15 août



A l'occasion de la Journée de la Libération de la commune, et étant donné que nous avons été dans l'obligation d'annuler les festivités du 14 juillet à cause des conditions météorologiques, la municipalité a souhaité organiser une journée spéciale à l'étang de Changé !

Les habitants, petits et grands, ont pu profiter d'un bel après-midi ensoleillé et de différents ateliers : funambulisme avec la compagnie Mars'Ailes, du maquillage avec Angélique et Lisa mais aussi des structures gonflables grâce à l'entreprise Bubble Jump ainsi que de la restauration, pizza, crêpes et barbe à papa avec la Pizza Tigrata !



Le soir, un magnifique feu d'artifice a embrassé le ciel ! Accessible et visible depuis l'étang, les habitants pouvaient également le voir depuis le château de Grogneul, équipé de jeux de lumières pour l'occasion. Plus de 300 personnes sont venues profiter de cette journée. Nous en sommes ravis et nous souhaitons reconduire cet événement cette année.



*Concours
de poésie,
d'écriture
de textes*

Thème : l'hiver

Petits et grands, prenez votre plus belle plume pour nous écrire un texte autour de ce que vous inspire l'hiver...

Date butoir pour la réception des textes : 28 février.

chaton fripon, j'ai l'estomac dans les talons. Vite
ron ron, j'aime bien vite une souris dodue un poisson
me coucher en rond. moustachu ou un
petit pâté avec un bol de lait
si tu me chatouilles les moustaches chat-pristi
chat, c'est vraiment bête ! attention
à mes griffes si je me rebiffe
miaou, miaou, miaou (mais ça va pas !
marcher sur la queue d'un chat, non

Concert Cécile Corbel

Le 26 juin 2021 a eu lieu le concert de la harpiste celte, Cécile Corbel, connue mondialement. Elle nous a fait l'honneur de venir jouer son concert « les enfants du vent », un spectacle, grand public, axé sur les histoires, le légendaire et les contes celtes.

Une artiste très aimée du public des environs, mais aussi de toute la France, qui est venu écouter sa belle voix. Près de 200 personnes étaient présentes. Elle a gentiment signé des autographes à toutes les personnes qui le souhaitaient.



Concert de Noël (reporté à une date ultérieure)



La municipalité a dû malheureusement annuler le concert lyrique de Noël, qui devait avoir lieu à l'église. Les artistes, Maryseult Wiczorek, Chiho Miyamoto et nous-mêmes sommes extrêmement déçus.

Il sera bien évidemment reprogrammé à une date ultérieure, durant cette nouvelle année. Vous serez informés de la prochaine date via Panneaux Pocket, Facebook et par les affiches chez vos commerçants locaux.

Vide maison collectif

Notre deuxième vide maison collectif s'est tenu les 18 et 19 septembre 2021. Rappelons que cette initiative avait été lancée en 2020 pour pallier à l'absence de vides greniers. Cette édition a connu un beau succès puisque 34 maisons y étaient inscrites. La fréquentation a été bonne malgré le retour des brocantes et notamment, ce week-end-là, celle d'EPERNON. Dans l'ensemble, les participants se sont déclarés satisfaits car ils ont pu se débarrasser d'une partie de leur bric à brac.



La semaine du livre

Cette année encore, la semaine de la fête du livre et de la poésie a été un grand succès. De nombreux enfants sont venus découvrir de nouvelles histoires et ont pu assister aux animations des comédiens de la Caravane des Poètes.

La Fête du livre de l'enfance et de la jeunesse de Saint-Piat est l'un des événements phare de la saison culturelle locale, c'est donc sans hésiter qu'elle a été reconduite, malgré les conditions sanitaires.



HALLOWEEN

Pour l'année 2021, Halloween fut un grand succès !

La municipalité a organisé un concours du « déguisement le plus terrifiant », et la mairie a ouvert son chaudron afin de distribuer des friandises à tous les jeunes monstres de la commune.

Environ une cinquantaine de sorcier(e)s, zombies et autres horreurs est venue dévaliser l'affreuse sorcière qui distribuait les bonbons.

Pour le concours, les critères de sélections étaient le déguisement, le maquillage et la posture. Nous avons élu 3 jeunes monstres, ils ont chacun reçu une grosse boîte de bonbons divers et variés, remise par Monsieur Le Maire.



VOICI LES 3 GAGNANTS



Concours de décorations de Noël

Pour la fin d'année la municipalité a renouvelé son concours de décoration de maisons sur le thème de Noël. Toutefois, l'élection s'est faite différemment. Un jury composé de 3 habitants et 3 conseillers a débattu afin de savoir quelle maison aller remporter le concours.

Avec l'aide de Rozenn, Clémence, Ange, nous avons observé les maisons du village, le 28 décembre.



Beaucoup de maisons étaient décorées et une dizaine sortait du lot. Pour le vote, nous avons procédé par répartition de points. Les habitants de la maison gagnante, située avenue Pasteur, ont ainsi gagné un repas pour 2 personnes, au restaurant Les Deux M, à Maintenon.

Cimetière : inventaire des tombes à relever en cours

Au mois de Juin 2021, un premier travail d'inventaire des tombes à relever a été réalisé par Corine et Sophie, pour l'ancien cimetière. Après comparaison avec le plan, il a été constaté certains écarts en termes de places disponibles. Parfois disponibles sur le plan mais pas dans la réalité et l'inverse également. Pour que cet inventaire soit le plus réel possible, les familles seront invitées à se faire connaître en Mairie. Il leur sera demandé d'apporter l'acte de concession, ce qui permettra de :

- Créer une fiche contact avec tous les renseignements nécessaires
- Connaître le statut juridique de la tombe (soit avec concession soit sans concession)

- Mettre à jour la base de données
- Demander la réalisation d'un plan du cimetière, outil indispensable
- Informer les familles de leurs droits dans les 2 ans qui suivent la fin de la concession (concessions échues)
- Informer les familles de la procédure de relevage des tombes en état d'abandon (durée de la procédure : 3 ans et 4 mois après le 1er procès-verbal)

Le Conseil Municipal sera informé du suivi de ce dossier et devra se prononcer sur l'opportunité ou non d'engager une procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

Environnement

Article de Geneviève CHARTIER

Nous sommes quelques-uns des communes de Saint-Piat, Chartainvilliers et Mévoisins, soucieux des problèmes environnementaux et préoccupés du changement climatique.

Notre histoire a commencé avec le collectif « Les coquelicots » qui a permis la rencontre de ceux qui se sentaient concernés par les pollutions responsables de la disparition de la biodiversité.

Puis c'est au cours de ces réunions que nous avons connu le responsable de Sykadap. Cette association à laquelle nous adhérons a pour objectif de sensibiliser en Eure et Loir au changement climatique et risques environnementaux. Sykadap propose des ateliers dans les écoles au cours de l'année scolaire, et pendant les congés d'été sous formes de vacances apprenantes. Lors de journées dédiées, des membres de SYKADAP, invitent à s'initier à la permaculture, à la fabrication d'outils lowtech....

De notre côté à Saint-Piat nous avons pour projet cette année de sensibiliser et d'aider à comprendre les interactions et rétroactions qui sont responsables du changement climatique. Pour cela nous nous sommes initiés au jeu « La fresque du climat ». Ce jeu

de cartes permet de mettre en relation les causes et effets du changement climatique. Pour le moment nous en sommes à la période de test, puis rapidement nous le proposerons aux élus et habitants intéressés de nos communes.

Si vous êtes curieux de découvrir ce jeu qui se pratique en équipe de 4 à 6 personnes, vous pouvez nous contacter afin que nous vous invitons à jouer avec nous dans une bonne ambiance.

Nous envisageons par ailleurs de proposer des discussions sur différentes thématiques en nous appuyant sur des supports vidéo, livres, BD..., et de proposer des conférences débat sur différentes thématiques en rapport avec le sujet qui nous préoccupe.

Une première conférence avec Arthur KELLER, spécialiste des vulnérabilités et des risques systémiques est prévue en avril 2022. Le jour n'est pas encore fixé, mais cela ne saurait tarder.



Opération « Un Noël pour tous »

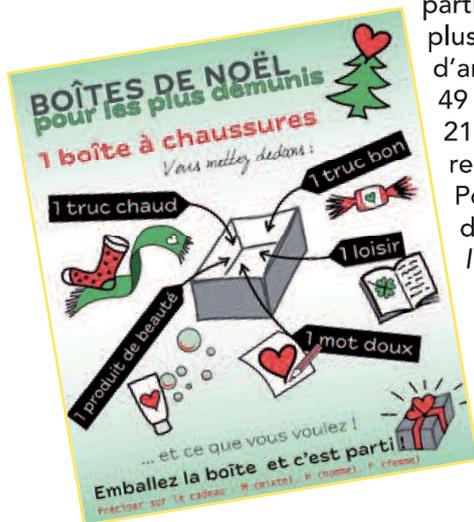
Au début du mois de décembre, le CCAS a relancé l'opération du Noël solidaire au profit du Secours Populaire de Nogent le Roi.

Ce fut un véritable succès et l'ensemble des membres du CCAS remercie vivement toutes les généreuses personnes qui ont participé à offrir de la douceur aux plus démunis, en ces fêtes de fin d'année.

49 boîtes cadeaux, contre 21 boîtes l'an dernier, ont été remises à Nadine du Secours Populaire, en présence de Sylvia, de Corine et d'un journaliste de l'Echo Républicain.

Encore merci !

Le Secours Populaire Français :
 10 rue Porte Chartraine
 28210 NOGENT LE ROI /
 Route Nationale
 28210 CHAUDON
 (face à la gendarmerie)
 Tél : 07.71.81.97.15



Distribution de chocolats et sucres d'or pour les enfants de Saint-Piat



Le samedi 11 décembre, le Père Noël était présent pour gâter les enfants de sucres d'orge et de chocolats !

Dans une ambiance féerique, tous étaient émerveillés de rencontrer le Père Noël, quelques jours avant son passage dans les maisons de chacun.

Une trentaine d'enfants est venue chercher des confiseries pendant que les parents pouvaient admirer la production de jolis dessins, réalisés à l'école, affichés pour l'occasion.



Les travaux de l'école

La volonté des membres (Michaël BLANCHET, Sophie GRANDJEAN, Christophe LARDEAU, Amélie DE SOUSA) de la commission déléguée au Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.), ainsi que celle des 3 autres communes membres, a permis de finaliser plusieurs travaux de rénovation pour la performance énergétique subventionnés en 2019 (et qu'il fallait à tout prix réaliser en 2021).

Des travaux d'isolation murs et plafond, de ventilation avec traitement d'air, de plomberie avec la création d'un point d'eau (froide/chaude), d'électricité avec l'éclairage par Leds et de peinture ont été achevés dans les 2 salles de classes mises à disposition par Saint-Piat. Grâce à la subvention, sur les 34 % restants à charge, la commune va récupérer le Fonds de compensation de TVA à hauteur de 16,404 % de la dépense.

Sur la partie de l'école maternelle qui appartient au SIRP, et avec la participation financière des communes de Saint-Piat, Mévoisins, Soulaire et de Chartainvilliers, le dortoir, les sanitaires, la salle d'activités et les 3 classes ont également été dotées d'une ventilation avec traitement d'air, de nouvelles fenêtres isolantes, de radiateurs plus efficaces et mieux répartis, d'un nouvel éclairage Led dans les sanitaires et la salle d'activités.

Sans oublier la création d'un préau dans la cour des classes élémentaires.

L'école de Saint-Piat est désormais dans la dynamique de notre société «d'économies» et de «transition écologique»... Nous espérons que ces travaux permettront en effet de contribuer à une réduction du coût énergétique.



Un peu d'histoire

Les recherches sur l'historique de l'école, à partir des archives municipales, ont fait découvrir un mémoire sur l'école primaire de Saint-Piat rédigé par Léon CUDEY. M et Mme Cudey ont été installés comme instituteur et institutrice à l'école de Saint-Piat le 10 octobre 1891 (Registre du Conseil Municipal de cette date).

Ecole de Saint-Piat : évolution de son organisation après 1900

Dans cette nouvelle école, on aurait pu penser qu'une classe soit réservée aux plus jeunes et l'autre aux plus âgés, mais ce n'est pas ainsi que les écoles étaient organisées !

Dès sa construction, la nouvelle école communale de Saint-Piat, est organisée en DEUX CLASSES : l'une avec une maîtresse, réservée aux filles uniquement, dite « Ecole de filles », l'autre avec un maître : « l'Ecole des garçons ».

La cour de l'école derrière la mairie était coupée en deux par une clôture séparant garçons et filles. (Carte postale ancienne côté école des garçons). Ainsi, deux CLASSES UNIQUES fonctionnaient en

parallèle. C'était le cas pour MEVOISINS, SOULAIRES, CHARTAINVILLIERS, dans notre secteur.

Puis une nouvelle étape fut franchie : la GEMINATION fut autorisée, permettant une nouvelle organisation, souvent réclamée par les enseignants. Filles et garçons purent travailler ensemble dans la même classe, en fonction de leur âge, de leur niveau et non de leur sexe. Ce fut un progrès.

Ce mode de fonctionnement permit, en outre, de créer une SECTION ENFANTINE, rattachée au Cours Préparatoire. Cela correspondait également à une évolution de la société, les familles rurales souhaitaient la scolarisation des jeunes enfants.

Les sections enfantines permettaient d'admettre les enfants de 5 ans, voire de 4 ans, dans les classes des villages en fonction des places disponibles.



Anniversaire

C'est avec beaucoup de plaisir et d'émotion que Monsieur Le MAIRE, les membres du CCAS ainsi que les Adjoints ont reçu Madame COURTAUX et ses proches Amis lors d'une réception organisée pour l'occasion de son 100ème anniversaire, le dimanche 24 octobre 2021.

Champagne, petits fours salés et sucrés, buffet froid ont ravi les présents durant ce moment de douce convivialité.



Michel de Crouy, seigneur de Saint-Piat*

Article d'Isabelle De LAMBERTERIE



C'est enfin la paix, la guerre de cent ans est finie et les Anglais ont été repoussés aux limites du royaume de France. Simon Morhier qui a reçu en récompense des Anglais les terres de Saint-Piat en 1425, perd ces terres¹. Et celles-ci sont achetées, en 1452, par Michel de Crouy, écuyer. Ce nouveau

seigneur de Saint-Piat, qui soutenait le roi Charles VII, va jouer un rôle important dans l'histoire locale du pays chartrain, particulièrement pour ses conflits avec les marchands à propos des péages qu'il souhaite imposer aux bateaux qui passent à Saint-Piat.

Qui est-il ? Son père, Pierre de Crouy, est prévôt² de Chartres (1410) et achète en 1417 la seigneurie de Levéville. Son grand père, Drouet de Crouy, est présenté comme un bourgeois de Chartres.

Dès 1453, il lui est reproché, par un sergent de Chartres, d'exiger indûment des droits de péage sur les bateaux qui passent sur ses terres³.

Il faut rappeler le contexte. Peu de temps auparavant, le roi Charles VII, qui veut rétablir l'économie du pays sinistrée par une guerre qui n'en finissait pas, octroie aux habitants de Chartres la permission de creuser la rivière d'Eure depuis Chartres jusqu'à Nogent le Roi pour qu'elle puisse porter bateaux⁴.

Pour Michel de Crouy, le passage des bateaux – à Saint-Piat – ne peut se faire que s'il dispose du droit de percevoir sur les marchandises conduites par eau les mêmes droits de travers que les voituriers payaient par terre. Par lettres-patentes du roi, il obtient ce droit le 13 septembre 1455⁵.

Pour justifier cette faveur, le roi rappelle que, lors de l'occupation anglaise, les parents de Michel de Crouy avaient quitté Chartres avec leurs enfants pour rejoindre à Orléans les partisans du roi, qu'ils étaient restés dans cette dernière ville jusqu'à la rentrée des Français à Chartres, et qu'au retour Michel de Crouy et ses frères avaient trouvé leurs maisons détruites et leurs biens pillés.

Michel de Crouy n'est pas le seul à revendiquer des droits de péage. En 1458, la dame de Maintenon⁶ obtient un péage à son profit, justifiant ce péage par les dommages que le halage faisait subir à son château, à ses quatre moulins et à ses prés. Elle chiffre ses dommages à plus de 500 livres tournois⁷.

La ville de Chartres fit alors un procès à la dame de Maintenon et à Michel de Crouy. E. de Lépinos (*Histoire de Chartres*) nous donne avec force détails les conclusions de l'enquête et des témoignages. Les arguments avancés par la ville de Chartres étaient que pendant les dix dernières années de la guerre il n'y avait pas de péage ni de droit pour les bateaux qui passaient à Saint-Piat. Ces témoignages rendent compte, aussi, de l'importance du trafic : les bateaux étaient chargés de 12 à 13 muids de grain ou de 24 à 25 tonneaux de vin.

Ou encore de l'attention que les Chartrains portaient à cette affaire : « Jean de Montescot, ancien lieutenant général du bailli Thibault d'Armignac, ajouta, qu'en l'année 46, il fit charger sur la rivière, aux Moulins-Neufs, paroisse de Saint-Prest, la navigation n'allant pas encore jusqu'à Chartres, un grand bateau de blé qu'il conduisit lui-même jusqu'à Nogent-le-Roi pour voir s'il n'y aurait pas d'empêchements, dans le parcours, et que personne ne demanda de péage à Saint-Piat ou ailleurs⁸ ».

Nous savons enfin, d'après E. de Lépinos, que

¹ Voir Benoit Clausure, *La Seigneurie et le château du village de Saint-Piat*, Brochure n°32, 2020 de l'Association de valorisation du patrimoine Saint-Piat-Mévoisins.

² Pierre de Crouy est d'abord avocat, puis devient prévôt. Le prévôt est un fonctionnaire élu qui peut jouer plusieurs rôles : finances, justice, administration en tant qu'agent du roi, voir R. Durand, *Levéville au XV^e siècle*, Mémoires de la SAEL, tome XIV, 1905-1914, p. 230.

³ L. Merlet, *Inventaire-sommaire des archives départementales d'Eure et Loir antérieures à 1790 – Série C*, administrations provinciales, Élection de Chartres (Navigation de l'Eure), C-66, disponible sur Gallica.

⁴ Idem, C-64

⁵ Eugène de Buchère de Lépinos, *Histoire de Chartres*, tome 2, 1858, p.102, disponible sur Gallica.

⁶ Il pourrait s'agir de Perrette de Lestre, femme de Thibaud de Maintenon, l'un des derniers seigneurs de cette famille à occuper Maintenon (voir wikipedia, succession des propriétaires et occupants du château).

⁷ Histoire de Chartres, op.cit, p. 104 ; D'après un convertisseur des monnaies d'ancien régime, 500 livres tournois correspondrait à près de 60 000 euros.

⁸ *Histoire de Chartres* (op. cit. n. 5), p.105



*Les Gabarres : Exemple de bateaux qui naviguaient sur l'Eure.
On en trouve encore sur la Loire*

l'affaire s'est terminée par un règlement amiable et que les droits de péage ont été maintenus.

On a une idée de ce que pouvaient représenter ces droits de péage et les marchandises qui transitaient par Saint-Piat. Près de 40 ans plus tard, l'un des fils de Michel de Crouy, Hector, qui est chanoine de Notre Dame de Chartres, va concéder (par bail) les droits de péage et travers de la seigneurie de Saint-Piat⁹ : le bail précise, pour les marchandises, le montant de chacun de ces droits : « ... sur chacun des chariots de vin, 4 deniers¹⁰ ; sur chacun des barils de *harenc sor*, 12 deniers ; sur chaque pourceau, *beste à layne*, bœuf, 1 denier... »

Michel de Crouy est aussi une personnalité reconnue du baillage de Chartres. Il figure au nombre des notables et est appelé à ce titre à co-signer de nombreux actes.

Cela lui vaut d'être nommé député pour représenter

la noblesse du baillage¹¹, aux états généraux du royaume de France, convoqués par le roi Louis XI à Tours du 6 au 14 avril 1468. Il est encore député aux états généraux de 1484¹².

Il meurt en 1493, laissant 5 fils dont on retrouve les noms dans les archives de la première moitié du XVI^e siècle.

Après Guillaume de Crouy, l'aîné, la seigneurie de Saint-Piat passe de main en main¹³ jusqu'au début du XVII^e siècle, avec l'achat en 1618 par Jean de Ligny.

Même si d'autres seigneurs riverains continuent à faire preuve de mauvais vouloir à propos de la navigation sur l'Eure, il n'est plus question de conflit entre les Chartrains et la seigneurie de Saint-Piat !

* *Le sujet a fait l'objet d'une conférence – en octobre 2021 - lors de la dernière assemblée générale de l'association pour la valorisation du patrimoine Saint-Piat-Mévoisins.*

⁹ L. Merlet, *Inventaire-sommaire*, (op.cit, n. 3), série E, tome 2, seconde partie, Notaires et Tabellions, E.2042.

¹⁰ Un denier vaudrait aujourd'hui autour de 50 centimes.

¹¹ *Histoire de Chartres* (op. cit. n. 5), p. 116-117.

¹² *Ibid.*, p. 128.

¹³ L. Merlet, *Inventaire-sommaire*, série E, titre de familles, p. 150 : Ventes de la seigneurie de Saint-Piat : par Guillaume de Crouy à Pierre d'Apesteigny, seigneur de Saint-Léger-des-Aubées; par Pierre d'Apesteigny à Jean de Pommereul, seigneur de Chagoise ; par Étienne de Fesnières à Jean de Launay ; par Nicolas de Launay à Jean de Ligny.

Comité de Jumelage du canton de Maintenon

Plus de 50 ans !!!

Le jumelage cantonal franco-allemand existe depuis 1967 : l'ancien « canton de Maintenon », et ses 19 communes, est jumelé avec le « Landkreis » d'Amberg-Sulzbach, en Bavière.

2022 sera l'année du 55^{ième} anniversaire de notre jumelage : un important groupe bavarois est attendu dans notre canton en septembre 2022 pour célébrer ce moment.

Que d'échanges depuis cinquante-quatre ans ! Toutes ces rencontres, dans le cadre du jumelage, ont permis de nouer de solides amitiés et il est fréquent aujourd'hui que les familles s'invitent en privé !

2021 fut une année avec peu d'activité pour notre association en raison de la pandémie COVID 19 :

- Un voyage des « Amis d'Illschwang » de Saint-Piat était prévu en mai et a dû être annulé.
- Il n'y a pas eu de rencontre scolaire.
- Seule une sortie à Paris a eu lieu en octobre pour visiter le musée de la Légion d'honneur et le château de Bagatelle en cours de restauration.
- L'assemblée générale du Comité a eu lieu en septembre 2021 aux Pressoirs d'Epernon, suivie d'un repas « barbecue-grillades » au Conservatoire des meules et pavés d'Epernon, occasion pour nous retrouver après des mois d'isolement.

Président : Daniel Morin
tél. : 02 37 27 66 50
(mairie de Pierres)
Mail du comité :
maintenon.jumelage@orange.fr

Les rencontres et projets de 2022 :

Les restrictions sanitaires n'ont pas permis, au cours de l'année scolaire 2020 – 2021 la réalisation de ces échanges. Ils n'auront pas lieu, non plus dans l'année scolaire en cours, pour les 3 collèges du canton. Espérons que les contacts pris par le passé permettent de redémarrer ces échanges de jeunes, vitaux pour la pérennité de notre jumelage. Le voyage des « Amis d'Illschwang » aura lieu en mai 2022.

Le Comité travaille également sur un projet de voyage pour découvrir l'Allemagne du nord en 2023 et prépare activement le programme des festivités du 55^{ième} anniversaire de notre jumelage avec la Bavière.

L'assemblée générale du Comité de jumelage aura lieu le samedi 5 février 2022 à la salle des fêtes de Saint-Piat. Chacun peut adhérer au jumelage cantonal moyennant une cotisation très modique et participer aux échanges franco-allemands.

Le Comité édite une feuille semestrielle d'information à destination de ses adhérents : « Jumelage Infos ». Cette feuille est également en ligne sur le site internet de certaines communes et disponibles dans les mairies.

Le site internet du Comité de jumelage est en cours de refonte.



L'assistance lors de notre dernière Assemblée générale en septembre 2021 à Epernon



Groupe visite MLH : Le groupe du Comité en visite au musée de la Légion d'honneur en octobre 2021

Prévention Covid 19

Tous vaccinés, tous protégés. Informations générales de santé publique

CORONAVIRUS
Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES
0 800 130 000 (appel gratuit)
gouvernement.fr/info-coronavirus

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- face à face pendant au moins 15 minutes

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

<p>STADE 1 Cas importés sur le territoire</p> <p>→ Objectif Freiner l'introduction du virus</p>	<p>STADE 2 Existence de cas groupés sur le territoire français</p> <p>→ Objectif Limiter la propagation du virus</p>	<p>STADE 3 Le virus circule sur tout le territoire</p> <p>→ Objectif Limiter les conséquences de la circulation du virus</p>	<p>STADE 4 Accompagnement du retour à la normale</p>
--	---	---	---

Protégez-vous et protégez les autres en vous tenant informés et en prenant les précautions appropriées. Suivez les conseils des autorités sanitaires locales.

Pour empêcher la propagation de la COVID-19, suivez ces recommandations :

- Maintenez une distance de sécurité avec tout le monde (1 mètre au moins), y compris les personnes qui ne semblent pas malades.
- Portez un masque dans les espaces publics, notamment en intérieur ou lorsque la distanciation physique n'est pas possible.
- Préférez les zones ouvertes et bien ventilées aux espaces fermés. Ouvrez une fenêtre si vous êtes en intérieur.
- Lavez-vous fréquemment les mains. Utilisez du savon et de l'eau ou une solution hydroalcoolique.
- Faites-vous vacciner dès que vous en avez la possibilité. Suivez les recommandations locales concernant la vaccination.
- En cas de toux ou d'éternuement, couvrez-vous le nez et la bouche avec le pli du coude ou avec un mouchoir.

- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien.
- Consultez un professionnel de santé si vous avez de la fièvre, que vous tousez et que vous avez des difficultés à respirer. Prévenez le professionnel de santé par téléphone au préalable. Il pourra ainsi vous orienter vers l'établissement de santé adéquat. Cela vous protège, et empêche la propagation des virus et d'autres infections.

Masques

Mis correctement, les masques peuvent contribuer à éviter que les personnes qui les portent transmettent le virus à d'autres personnes. Le seul port du masque ne protège pas contre la COVID-19. Il doit être associé à des mesures de distanciation physique et d'hygiène des mains. Suivez les conseils des autorités sanitaires locales.

A St Piat, nos professionnels de santé proposent des rendez-vous pour la vaccination. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre médecin traitant pour tout renseignement.

A St PIAT, Dr GUEDRAT-LEPINE 02.37.22.42.93

Les animaux du château de GROGNEUL

ou

« Comment nature et culture forment-ils les deux facettes d'un seul et même patrimoine à SAINT-PIAT » ?

Article d'Olivier BORGET

Le château de GROGNEUL : un domaine où les animaux sont rois



L'exposition «*Les animaux du roi*» qui se tient actuellement au château de Versailles sous la direction d'Alexandre Maral et de Nicolas Milovanovic est une source d'inspiration intarissable pour qui veut comprendre quels liens existent, au travers des représentations picturales, entre l'homme et les animaux au XVII^e et XVIII^e siècle dans

la Cour la plus enviée du monde occidental.

Par exemple, les représentations du peintre flamand Nicasiaus Bernaerts, d'une rigueur toute scientifique, illustrent à merveille l'essor des sciences de l'observation, de la classification animale, de la botanique et de l'expérimentation (ouvrant la porte au darwinisme au siècle suivant) au-delà du simple aspect esthétique.

Depuis Descartes, au XVII^e siècle, l'essor des Lumières européennes donne à « l'Animal » une place centrale pour la compréhension de l'interaction des sociétés humaines avec leur environnement (qu'ils ont d'abord dominé). Déjà, dans l'antiquité des mondes orientaux, des ex-voto figurent le Grand Roi Perse ordonnant le monde et domptant les animaux dans les jardins « orientaux » de ses immenses satrapies (territoires conquis et dirigés sous son autorité). Incomparable donc avec la grande « ménagerie » de Louis XIV, l'ambition des propriétaires du château de Grogneul a été, très modestement, de s'entourer d'une faune vivant en harmonie dans un environnement privilégié. Bien sûr, loin de nous, l'idée de créer un observatoire du monde animal ou un « zoo » en miniature. C'est plutôt le goût du refuge et de la protection animale qui a dicté nos choix depuis notre installation en 2015. Le domaine se prête au silence et à l'écoute des espèces animales, particulièrement l'été, lorsque les chevreuils et les chouettes hulottes viennent à nous fréquenter dans les grandes allées ombragées du parc modelé au XVII^e siècle. Lorsque les premiers petits pensionnaires sont arrivés au domaine, plus rien n'était comparable à la veille de leur arrivée. Le domaine prenait alors vie...

Une osmose parfaite entre les hommes et les animaux au château de GROGNEUL

Nous avons saisi le sens que le mot « domaine » pouvait alors signifier : aux XVII^e/XVIII^e siècle comme plus tôt, un domaine de gestion agricole (château, ferme seigneuriale, manoir ou encore terres d'Eglise) intégrait des animaux aux espaces de production mais aussi aux espaces récréatifs du lieu. Nos pensionnaires, caprins, volailles, moutons et autres équidés, proviennent pour l'essentiel de la Société de Protection Animale. Notre souhait est donc davantage de leur offrir une retraite dorée plutôt que d'assurer quelque rôle économique dans le domaine. Bien sûr, ils nous aident au quotidien. De

sa Capacité à se comporter en une petite « tondeuse écologique » pour l'entretien des espaces herbacés, l'animal nous rappelle qu'il peut avoir une fonction « utilitaire ».

On comprend aussi comment celui-ci s'intègre dans un système où il est pleinement acteur au même titre que l'Homme. Il nous est donc impossible de nous imaginer aujourd'hui sans Pic, Croc, Zébulon, Adaios, Mélusine ou bien encore Nougat et Pollux.

Notre quotidien, été comme hiver, est rythmé par nos fonctions de « cantiniers » quand ceux-ci attendent impatiemment la distribution du foin et autres grains.

Une hiérarchie s'est d'ailleurs installée. On ne plaisante pas dans nos besoins les plus élémentaires. Nous devons d'ailleurs user de stratégies pour éviter les mauvais coups.



« Les animaux et le roi », exposition temporaire au Château de Versailles



Flipo, le perroquet mâle eclectus, l'une des mascottes du château



Deux d'une suite des quatre scènes de chasse, signées Boucher à Auxerre, 1758. Ces 2 tableaux sont présentés au Château de GROGNEUL

Nature et Culture :

deux versants d'un même patrimoine

«Nature et Culture» ... car notre souhait le plus cher est de pérenniser l'ouverture occasionnelle du domaine aux visiteurs. Outre un mobilier authentique, rare et singulier retraçant la vie des élites locales au XVIII^e siècle, la gentilhommière abrite quelques huiles sur toiles qui évoquent la synergie entre les hommes et les animaux durant les derniers feux de l'ancien régime. Parmi les œuvres qui seront prochainement présentées au public lors de l'ouverture printanière du domaine, une suite originale de quatre grands tableaux signés «Boucher à Auxerre» et datés de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cette suite présente quatre scènes de chasse (au «sanglier», au «faucon»...). «Sport aristocratique» et bourgeois des seigneurs d'antan où le «plaisir de dompter, voire de tuer» n'est pas sans rappeler l'évocation de l'ordonnement du monde dans l'antiquité orientale évoqué plus haut. La chasse, sport «cruel» s'il en est, reste un fait – non pratiqué en notre domaine – qu'il n'est ni nécessaire de glorifier ni d'ostraciser par ailleurs. C'est un «fait» que l'on est en droit de critiquer ou de pratiquer.



Les poneys dans une douve sous la passerelle qui mène à la gentilhommière construite au XVIII^e siècle

Animaux d'ornement au château : évoquer le rêve colonial au XVIII^e siècle

De nombreuses scènes peintes de l'époque évoquent la présence d'animaux sauvages où symbolisant un «ailleurs» lointain : c'est que le classicisme aime à s'évader...

A l'heure du mythe du «Bon sauvage», les philosophes des Lumières ont présenté un idéal : celui d'une harmonie bienheureuse entre les hommes et les animaux... harmonie qui résulte de la domestication de ceux-ci (et donc encore une fois, une certaine idée de l'aliénation et de la sujétion de ceux-ci par l'espèce humaine).

Même s'il est interdit aujourd'hui de posséder des singes ou autres primates, les psittacidés, eux, sont présents dans le domaine.

Deux aras nés sous nos latitudes mais évoquant les espaces lointains, répondent aux doux noms de Napoléon et Joséphine.

Un perroquet gris du Timné et un Ecléctus répondant au nom de Coco et Flipo constituent «notre ménagerie».



Napoléon et Joséphine, les 2 Aras en pleine «révérence»

Celle-ci, aux cris aigus et aux couleurs bariolées, est complétée par un couple de jeunes paons, Titus et Bérénice. Ils ont élu domicile sous la passerelle qui relie une des douves de l'ancien château détruit à la gentilhommière construite en 1770. Ce petit monde amuse d'ailleurs nombre de visiteurs, et notamment les clients du Dr NAZAC dont la clinique vétérinaire «Le perroquet du château» est symbolisée par le logo où apparait un curieux et charmant ara ararauna coiffé d'une perruque à rouleaux du XVIII^e siècle. Etrange et singulier domaine à la forte identité... encore et toujours en construction pour le plaisir des Saint-Piatais et des «Grogneulois».



LE PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Quiz !

Le PLUi se présente comme une version plus globale du PLU, un outil de développement à l'échelle du territoire qui dépasse le statut de la commune. Un document qui permet d'avoir une vision à long terme en matière d'urbanisme.

Le PLU est un document qui traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme, et fixe en conséquence les règles de construction, d'aménagement et d'utilisation des sols au niveau du territoire d'une commune. L'exécution par toute personne, publique ou privée, de tous travaux et aménagements, classés ou non, déterminés dans un plan doivent être conformes au règlement du PLU et à ses documents graphiques.

Le PLU comprend les documents suivants :

- >>> Un Rapport de Présentation (R.P.) ou figurent les informations environnementales.
- >>> Un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)
- >>> Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)
- >>> Un Règlement
- >>> Des Annexes se rapportant aux différents documents pour en préciser et justifier leur portée.

Les principaux objectifs du PLU sont :

- >>> Limiter la consommation des espaces en respectant les espaces naturels et agricoles
- >>> Le développement de l'habitat en fonction du rééquilibrage de la population.
- >>> Le respect du principe de mixité sociale (le bien vivre ensemble).

La création ou le maintien de trames vertes et bleues pour le respect de la population dans son environnement (couloirs écologiques).

URBANISME

RAPPEL DES REGLES D'URBANISME

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'échanger la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation de travaux.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme.

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- >>> Les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture ni de création de niveau supplémentaire,
- >>> Les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2m² au sol,
- >>> Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- >>> Les petites éoliennes,
- >>> Les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable

- >>> Création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc)
- >>> Ravalement,
- >>> Modification de façade,
- >>> Percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante
- >>> Création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)
- >>> Changement de destination de locaux existants,
- >>> Construction ou modification de clôture,
- >>> Les adjonctions de parements,
- >>> Les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- >>> Construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc...), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- >>> Peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
 - Changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),
- >>> Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou des descentes différentes de l'origine.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- >>> La construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- >>> Le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...)
- >>> La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Coupe de bois



Après affichage pour inscription en mairie, 4 foyers se sont portés candidats.

Par équité, les lots ont été tirés au sort en mairie le 27 Novembre et chacun a pu repartir muni d'un règlement de coupe de bois communaux, d'une lettre d'engagement, d'un document rappelant les consignes de sécurité ainsi que le plan du lot ainsi dévolu.

SITREVA : QUELS CHANGEMENTS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2022 ?

A partir du 1^{er} janvier 2022, vos apports en déchèterie seront comptabilisés en nombre de points.

Le principe est simple : aucune limitation de volume de déchets apportés ; la valeur de l'apport sera déterminée par la catégorie du moyen utilisé pour transporter vos déchets. En tant que particulier, vous disposerez d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement, de 50 points que vous pourrez utiliser grâce à votre pass'déchèterie.

Ainsi vous pourrez par exemple, effectuer :

- 50 apports dans une voiture de tourisme ou une petite remorque

- 25 apports dans une voiture de tourisme + petite remorque
- 5 apports dans un petit camion
- 1 apport dans un petit camion et 40 apports avec une voiture de tourisme.

Sans limitation de volume, vous pourrez organiser librement vos apports en fonction de vos seuls besoins. Sans démarche supplémentaire, vous pourrez accéder dans les mêmes conditions à toutes les déchèteries de SITREVA.

Valeur de l'apport d'un particulier en déchèterie

Points du moyen de transport \oplus 1 pt / 10kg de produits chimiques \ominus Valeur de l'apport en Points Déchèterie

50 Points Déchèterie automatiquement crédités chaque année sur votre compte

Moyen de transport des déchets	Points
Voiture de tourisme • Rubrique J1 de votre carte grise = VP 	1 Pt
Petit utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = VP • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC \leq 2t	3 Pts
Grand utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC $>$ 2t et \leq 2,75t • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Fourgon plateau	6 Pts
Petit camion • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Rubrique F2 de votre carte grise = PTAC $>$ 2,75t et \leq 3,5t • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE • Fourgon plateau rehaussé	10 Pts
Petite remorque • Simple essieu 	1 Pt
Grande remorque • Double essieu 	3 Pts
Autre moyen 	1 Pt

Tri-score des déchets transportés



Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution

A B C D E

Autres déchets recyclables, sans sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, après sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental

A B C D E

Déchets non recyclables et/ou non triables

A B C D E

En cas d'apport de plusieurs déchets, le Tri-score le plus élevé s'applique.

La liste des déchets acceptés varie d'un site à l'autre.

Rénovation des vannages du Moulin de Saint-Piat (28) - Juillet 2021



Depuis fin juillet 2021, le Moulin de Saint-Piat a bénéficié d'une rénovation de ses deux vannages :

- remplacement des vannes type « guillotine » par des vannes automatiques PANA VAN,
- remplacement des crics & crémaillères vétustes par des blocs neufs et couplés à une motorisation des deux plus grosses vannes.

Le projet est né en Janvier 2021 avec la rencontre du Maire de Saint-Piat et l'équipe PANA VAN TMFCT. La mairie, Responsable de la gestion des vannages sur ce site privé, était soucieuse de la vétusté des équipements, du risque d'inondations en cas de montées des eaux subites et des contraintes de gestion des vannes notamment la nuit et le WE.

La Mairie recherchait donc une solution optimum techniquement et financièrement.

Le Conseil municipal a donc validé la solution d'équiper les deux vannages du Moulin de vannes automatiques PANA VAN permettant une Régulation automatique (mécanique) en autonomie et en continu du niveau d'eau de référence.

La société TMFCT situé à Vernouillet (28), unique fabricant de ce dispositif de vanne, a donc établi un diagnostic de l'existant pour déterminer ce qui pouvait être conservé et ce qui devait être remplacé. Les vannes ont été fabriquées sur mesure pour s'insérer au bâti existant et répondre à la régulation souhaitée.

Une étude des débits absorbés par les nouvelles vannes a également été réalisée en amont dans le cadre de la conception du projet.

Avant les travaux, les habitants ont été largement informés du projet pour comprendre l'objectif de la rénovation, la nécessité de baisser le niveau d'eau

pendant l'intervention et la durée des travaux. Nombreux sont ceux qui ont suivi, avec intérêt et en direct, les étapes de démantèlement des anciennes vannes et montage des nouvelles vannes.

La société de Pêche et le Syndicat de Rivière avaient également été informés et associés au projet.

Les travaux se sont déroulés sans encombre en 3 jours avec la participation active du personnel technique de la Mairie qui a conduit un appareil de levage facilitant les manœuvres délicates des anciennes et nouvelles vannes très volumineuses et lourdes pour certaines.

A la fin des travaux, un Journal de Chantier a été communiqué sur le site internet de la Mairie avec une illustration en images des étapes de Démantèlement des vannes et Montage des nouvelles vannes.

Une fois les nouvelles vannes installées, la mise en eau a pu être réalisée. Les vannes automatiques étaient prêtes à réguler en autonomie. Suite à un mois de Juillet exceptionnellement pluvieux, les habitants ont pu vite apercevoir les vannes régulées en autonomie (s'ouvrir et se refermer en fonction des précipitations) pour conserver le niveau d'eau amont souhaité.

Notons que la société TMFCT, grâce à son bureau d'études mécanique, peut s'adapter aux spécificités de chaque site et gérer la complexité des installations du fait de travaux de rénovation sur bâtis anciens et en milieu humide.

Chaque vannage est spécifique, chaque vanne est conçue sur mesure au millimètre près.

Illustrations en photos



Son origine remonte avant le XVème siècle. Le Moulin, équipé de son impressionnante roue de 8 mètres de diamètre, a produit de la farine puis a été transformé en huilerie.

Aujourd'hui, il n'a plus d'activité économique mais fait partie du patrimoine historique de Saint-Piat.

Ses deux vannages jouent un rôle crucial dans la gestion des niveaux de la rivière Eure qui traverse la Commune.

Photo 1 : Le Moulin (en plein Centre de la Commune)

Photo 2 : Les deux vannages du Moulin Avant travaux



Vannage 1 : 3 vannes dont 2 en bois/1 grande en Acier



Vannage 2 : 1 grande vanne acier/1 vanne bois

Photo 3 : Abaissement du niveau d'eau pour pouvoir intervenir



Photo 4 : Démantèlement des anciennes vannes



Photo 5 : Installation terminée des nouvelles vannes (fin des travaux/photo avant mise en eau)



Photo 6 : Mise en eau réalisée/ vannes immergées prêtes à réguler sans manipulation humaine-24h/24, 7j/7



« Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont permis la réalisation de cette installation (La Mairie, Propriétaire, Techniciens de rivière & pêche) et contribuent au développement technologique de ce dispositif de vanne automatique à fonctionnement mécanique (brevet français) ».

Le mot de l'opposition

J'annonce officiellement qu'à compter de ce jour, le 16 décembre 2021, je me positionne au sein du conseil municipal dans l'opposition.

Élu sur la liste électorale majoritaire j'ai fait le constat d'un large désaccord avec le maire, que j'ai participé à élire, depuis sa prise de fonction, autant sur le fond que sur la forme.

Sur le mode de fonctionnement du Conseil municipal j'ai, comme l'ont expliqué avant moi deux conseillers municipaux démissionnaires, à déplorer le manque patent d'information concernant les dossiers soumis à délibération. Les sujets sont présentés au Conseil municipal le plus souvent sans avoir préalablement été examinés par les commissions à l'exemple du pôle santé et plus récemment la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Concernant la communication, beaucoup de conseillers municipaux, dont je suis, découvrent le contenu du *Trait d'Union* en même temps que les administrés.

La formation des élus a été proposée à certains mais pas à d'autres.

Sur le fond, des gros dossiers ont été présentés sans ap-

proche préalable concertée ou partagée à l'exemple du projet de création à la briqueterie d'un pôle santé finalement abandonné.

En matière d'investissement le choix voté par le conseil municipal visant à mobiliser nos modestes moyens en 2021 pour aménager les trottoirs d'une rue relativement peu fréquentée par les piétons en reportant sine die l'aménagement pourtant prioritaire de l'axe le plus dangereux et le plus fréquenté et notoirement par les enfants est à mon sens une vraie faute.

L'abandon du chantier de création à Saint-Piat d'une annexe de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Maintenon est potentiellement lourde de conséquences à terme pour le devenir de la pharmacie et pour la pérennité de l'offre de soins sur Saint-Piat.

Aussi je me vois aujourd'hui contraint de me démarquer officiellement de la gestion de la commune conduite par l'actuel maire, contraire sur bon nombre de points aux engagements pris devant les électeurs pendant la campagne municipale.

JEAN-PHILIPPE SIMON, Conseiller municipal de Saint-Piat

